

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2014**

### **DELIBERATIONS**

#### **PROJETS**

##### **Choix des délégués pour les élections sénatoriales**

En vue des élections sénatoriales du 25 septembre 2014, il y a lieu de procéder à l'élection de 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal a désigné comme titulaires : DE LA HAYE DE ST AURE Rembert, LESPINASSE Agnès, TOURVIEILHE Max, PAILHES Hélène, SUREDA Luis et comme suppléants : NURY Pascal, MAGNAC Karine, BAUZELY Jean-François.

##### **Nouvelle nomination des voies et chemins (unanimité)**

Concernant le projet de la dénomination et numérotation de la voirie, Monsieur le Maire propose une nouvelle dénomination des voies et chemins communaux. Cette liste est consultable en mairie.

#### **FINANCES**

##### **Demande de subvention Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche / autres financeurs - portail de signalétique d'informations locales (unanimité)**

Le Maire expose au conseil que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche propose un "coup de pouce signalétique". Il s'agit de mettre en conformité avec la Charte du PNR la signalétique commerciale et publicitaire des communes. Le montant prévisionnel du projet établi à ce jour s'élèverait à 6000 €. La subvention permettrait de financer 50% de l'opération.

A la demande de l'opposition de préciser le projet, Jean-François Bauzely, premier adjoint, a signalé l'interdiction globale des préenseignes publicitaires à partir de 2015. Il s'agira donc d'une signalétique d'informations locales (type mât et barrettes d'annonces), à l'image de ce qui existe déjà à Jaujac (siège du PNR).

#### **Eau et assainissement**

##### **Assainissement collectif- Réseau «les Béraudoux » - Participation aux frais de raccordement (unanimité)**

Le Maire fait part à l'assemblée du solde de paiement des travaux de réseaux publics d'eaux usées au secteur Les Béraudoux et précise que conformément au Code de la Santé publique, les communes sont autorisées à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou

partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées pour frais généraux

Le montant total des travaux, études et maîtrise d'œuvre des 23 branchements est de 15 664,86 € TTC. La part de subvention à déduire est de 8 833,99€. Le montant de la redevance par branchement est de 384,09 €, les frais généraux(majoration de 10%) sont de 38,41 €.

**Service des Eaux- Adoption des Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif 2013 et eau potable 2013 (unanimité)**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les deux rapports (consultables en mairie).

**CULTURE ET ENFANCE**

**CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER ACALJ/Commune de Vesseaux Saison 2014 (unanimité)**

Le maire propose à l'assemblée la signature d'une convention de soutien financier avec l'ACalj. L'objet de cette convention est de verser une subvention de 8,50 euros par jour par enfant de la commune. En contrepartie, l'Acalj s'engage à reverser 2 euros par jour par enfant aux familles en les retranchant directement du prix de journée payé par chaque famille

**Semaine classe de découverte – Ecole publique – Participation communale (régularisation)(unanimité)**

Le Conseil municipal décide d'attribuer une participation de 4350 euros à l'Ecole primaire publique pour l'organisation d'une semaine découverte à St Front du 19 au 23 mai 2014 à laquelle 58 élèves ont participé.

Le Conseil Général a apporté une participation financière de 1624 € correspondant à 7 € par enfant et par nuitée. La participation des familles a été de 3770 €, celle de l'Amicale Laïque de 4063 €.

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

-Nouvelle mairie : Lot n° 11 électricité : suite à dépôt de bilan, un nouveau marché a été établi avec CEREELEC pour un montant de 63 109,48 € pour l'ensemble des travaux restants Vivarais Habitat-Mairie, la part revenant à la mairie est de 19560 € TTC (+1146,89 € par rapport au marché initial).

## AUTRES

-Election du conseil municipal des jeunes : reportée à août 2014.

-Réforme des rythmes scolaires

Avec l'intégration des 3 / 4 d'heures pour le temps périscolaire, la réforme des rythmes scolaires présente pour la rentrée 2014-2015 le planning suivant :

	garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Temps périscolaire	garderie
lundi	7h30-9h00	9h-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h50-16h30	16h30-18h15
mardi	7h30-9h00	9h-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h50-16h30	16h30-18h15
mercredi	7h30-9h00	9h-12h00	12h-12h30			
jeudi	7h30-9h00	9h-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h50-16h30	16h30-18h15
vendredi	7h30-9h00	9h-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h50-16h30	16h30-18h15

Agnès Lespinasse, adjointe aux affaires scolaires, expose dans ce dossier la difficulté de trouver des intervenants sur une période d'activité de  $\frac{3}{4}$  d'heure, problème également de sécurité pour les enfants qui vont sortir de l'école, problème enfin de situation géographique des équipements sportifs éloignés de l'enceinte scolaire.

« La mise en œuvre de la réforme implique aussi un renforcement du personnel communal, ajoute-t-elle, puisque les activités se feront par petits groupes, les autres enfants seront en garderie renforcée. Il y aura un roulement. Je précise par ailleurs que la réforme ne concernera que l'école primaire, l'école maternelle reste en mode garderie. »

Magali Ubeda, conseillère impliquée dans le dossier, souligne que l'expérimentation portera sur un an. A partir de janvier, un retour d'expérience pourra induire des changements pour la rentrée 2015-2016, l'option d'un temps périscolaire d'1 heure 30 sur deux après-midis a été évoquée.

Se pose également le problème des locaux par temps de pluie ou de neige : seules la salle de garderie et la salle de motricité peuvent constituer une situation de repli.

La problématique budgétaire de cette réforme a également été abordée : le fonds d'amorçage de l'Etat est de 50 euros par enfant, l'estimation prévisionnelle du coût du projet est de 150 € par enfant.

« Les textes sont clairs, l'idée était de réduire la journée pour l'enfant. Notre équipe était partie sur une heure d'activité périscolaire, a avancé Jean-Claude Gandon, ancien premier adjoint. Qu'a donné l'enquête auprès des parents, et pourquoi leur avoir donné le choix du report de la réforme alors qu'elle est obligatoire ? »( cette enquête réalisée courant mai portait sur le choix entre le report de la réforme ou l'application des ¾ d'heure pour le temps périscolaire).

«A 80%, les parents étaient pour le report. Avec plusieurs communes ardéchoises, nous avons essayé toutes les pistes pour ne pas mettre en œuvre cette réforme, qui, pour nous, pose trop de problèmes d'organisation à l'échelle d'une petite commune, » a répondu Max Tourvieille, Maire.

« Que fait l'intercommunalité ? a demandé Jean-Claude Gandon. Nous avons un problème d'inégalité entre les enfants des communes. Il faudrait que l'intercommunalité prenne en charge les intervenants au prorata. »

« L'intercommunalité n'a pas aujourd'hui la compétence. », a répondu Max Tourvieille.

Le débat s'est clôturé par l'annonce d'une réunion sur le sujet avec les parents mercredi 25 juin à 18H.

#### -Annonces :

-fête nationale : le 12 juillet au lieu du 13 cette année en raison de la Coupe du monde de football.

-Comédie de Valence : 27 mars 2015

-mise en service de la mairie : première quinzaine de septembre 2014

-mise en service de la maison des assistantes maternelles : mi juillet 2014